

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 34 (1896)  
**Heft:** 42

**Artikel:** Cinématographie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195784>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le grand-duc Serge vint à Balmoral, auprès de la reine d'Angleterre, grand-mère de la princesse Alice, et il plaida avec tant de chaleur la cause de son neveu, que la reine, déjà pressée et sollicitée de tous les côtés, finit par promettre de donner son consentement à l'union projetée. Une entente décisive eut lieu au printemps de 1894.

Sous le titre : *Coutumes et légendes*, nous lisons dans le *Journal de Fribourg* ces curieux détails sur la cérémonie du mariage au moyen-âge :

Il n'y a pas que dans les pays peu civilisés où l'on rencontre des coutumes bizarres ou, du moins, paraissant telles, quand on ne cherche pas à en pénétrer la signification, le symbole.

On peut, sans remonter bien haut, trouver dans le beau pays de France des usages, des cérémonies des plus étranges.

Ainsi, par exemple, monter devant de nombreux témoins dans le lit nuptial était une vieille coutume d'origine germanique, qui se retrouve encore aujourd'hui dans l'Inde, dans certaines parties de l'Italie et de la Bretagne.

Pendant le moyen-âge, cette coutume a été observée dans presque toute l'Europe, surtout quand il s'agissait de mariages où les époux avaient chacun de la fortune.

Il va sans dire que les choses se passaient de la façon la plus décente, et que la morale la plus exigeante n'y eût rien trouvé à reprendre. Le simulacre avait lieu en habit de gala, mais la coquetterie féminine savait néanmoins n'y pas perdre ses droits.

Un lit d'apparat était dressé dans la pièce principale du logis, et les témoins, aussi nombreux que possible, se tenaient alentour pour pouvoir au besoin certifier que la cérémonie du *coucher officiel* avait eu lieu.

Nous trouvons cela très drôle, nous qui possédons maintenant un complet arsenal de « justes lois », un code où tout est prévu, une armée de notaires et de gens de basoche prêts à dûment certifier, — moyennant de « justes droits » et sans qu'il soit besoin de recourir aux voisins, — une foule d'événements de notre vie quotidienne.

Au moyen-âge, il n'en était pas ainsi, et pour ne parler que du mariage, celui-ci ne pouvait avoir tous ses effets juridiques que lorsqu'il avait été publiquement constaté « qu'une seule et même couverture avait été étendue sur le couple ».

En ces temps où l'on ne connaissait ni les chemins de fer, ni les bateaux à vapeur, on s'épousait même « par procuration », c'est-à-dire que si le futur ne pouvait se déranger en personne, il lui était loisible d'envoyer « un représentant », un délégué, lequel figurait légalement le marié dans la cérémonie des épousailles.

Bien entendu, ce n'étaient ni les bourgeois, ni le menu peuple qui se payaient un tel luxe; mais, en ce qui concerne les mariages princiers, la chose se pratiquait communément. Cela se comprend, du reste, car pour aller rejoindre son vrai mari, la fiancée devait subir plusieurs jours, et même, parfois, plusieurs semaines de voyage en carrosse ou en poste, voyages dont les accidents n'étaient pas plus exclus que de nos jours. Il fallait cependant que le mariage fût inattaquable au point de vue juridique, à partir du moment où la fiancée quittait le domicile de ses parents; de là, nécessité d'admettre le simulacre pour la réalité.

Voilà pourquoi celui qui était chargé d'épouser par procuration devait *dormir* avec la future épouse, et ce, en présence de témoins pouvant, si besoin était, attester la véracité du fait.

D'ailleurs, le *Miroir de Saxe*, qui faisait autorité en la matière et réglait le cérémonial de cette singulière coutume, n'admettait pas qu'on pût s'en dispenser : « La femme, dit-il, ne devient la compagne de l'homme et *n'entre dans ses droits* que lorsqu'elle monte dans son lit. »

Voici comment les choses se passaient :

Sur un lit de parade montait d'abord l'épousée, puis, ensuite, le « représentant du mari », couvert de son armure, le bras droit et le pied droit nus. Cela fait, il plaçait son épée *nue* entre la fiancée et lui. Les témoins les plus qualifiés étendaient alors une couverture sur les soi-disant époux, et chacun se relevait : le mariage était dès lors consommé au point de vue juridique.

De là l'ancien dicton : « Au coucher, la femme gagne son douaire. » E. MAS.

### Ruse de photographe.

Une scène très amusante, qui s'est passée inaperçue d'ailleurs, au moment où avait lieu la pose de la première pierre du futur pont Alexandre III, à Paris : Sur chaque rive de la Seine se dressaient deux énormes pylônes, c'est-à-dire deux hautes pyramides quadrangulaires recouvertes de toile peinte et supportant des cordages pavoisés, tendus à travers le fleuve.

Lorsque M. Mounet-Sully s'apprêta à lire les premières strophes du *Salut à l'Empereur*, un bruit étrange se produisit dans l'un des pylônes; c'était comme un craquement de la toile peinte qui en recouvrait les planches. Un canif invisible y pratiquait en effet une déchirure. Le pylône était habité! Un second craquement, puis un troisième se firent entendre, et, de la triple ouverture ainsi ménagée, on vit émerger les objectifs de trois appareils photographiques.

Trois photographes s'étaient, dès l'aube, furtivement glissés dans l'étroit réduit que formaient les parois du pilône. Maintenant, avec une hardiesse sans égale, ils opéraient, tandis que l'attention de tous les assistants se portait sur le couple impérial et l'artiste chargé de la lecture.

On voit que ces messieurs ne reculent devant rien, devant aucune escalade pour obtenir le cliché qui leur permettra de reproduire à l'infini l'image d'un événement. Et le public, dont ils satisfont la curiosité, les applaudit et les absout.

Le *Petit Parisien* faisait à ce propos les réflexions suivantes :

Pourtant, on livre à ce public, affamé de sensations, des portraits de tiers dont on n'a pas eu le temps de réclamer l'autorisation spéciale, qui seule rendrait ces exhibitions absolument licites.

Il est admis, il est vrai, que le photographe a une sorte de droit de reproduire les traits des personnages qui président aux destinées du pays et que celui-ci a investis de charges et d'emplois. Les généraux, les magistrats, les diplomates, les soldats, les artistes qui accomplissent des actes publics et qui sont photographiés dans l'exercice de leurs fonctions, nous sembleraient mal venus de protester. Ils appartiennent à la publicité par leur acceptation même des charges qu'ils remplissent.

Mais il n'en est plus ainsi lorsqu'il s'agit de simples particuliers. Or, bien souvent ceux-ci voient leur image saisie par des photographes qui ne se gênent point d'en faire trafic.

Jusqu'à quel point un semblable commerce peut-il être autorisé? C'est une question qui se pose et que le législateur sera certainement quelque jour appelé à trancher.

Maintenant que l'instantané règne et que tout le monde, sans rien connaître des manipulations de la photographie, peut prendre au passage le portrait du premier venu, des abus seront probablement commis, qui nécessiteront l'intervention des légistes et des tribunaux.

Et il faudra peut-être statuer, par un texte clair, que chacun est maître de son image et que celui-là encourra une peine sévère qui n'aura pas craint d'exhiber sans autorisation le portrait d'une personne obtenue par surprise.

Un magistrat allemand, le conseiller de justice Hugo Keysner, a longuement examiné cette question dans un gros volume récemment publié. Il est d'avis qu'il faut sévir avec fermeté contre les amateurs sans scrupules qui exécutent des instantanés dans la rue ou en tout autres lieux publics sans la permission de leurs inconscients modèles.

C'est aller sans doute un peu loin, et une loi trop draconienne en pareille matière aboutirait simplement à l'interdiction de l'instantané. Or, ce sont les abus seuls, s'il s'en commet, que l'on doit atteindre.

**Curieuse profession.** — On rencontre à Paris les professionnels les plus fantaisistes. Une, entre autres, qui a une incontestable originalité, est celle de la *Dame ruinée qui a eu de*

*bons domestiques*. Certains bureaux de placement se servent de ses offices.

Beaucoup de personnes, avant de prendre une bonne ou un domestique, vont aux renseignements. Le bureau auquel elles se sont adressées leur a envoyé un « sujet modèle » qui donne les meilleures références.

La dame dont il s'agit est censée avoir employé récemment ce serviteur modèle, avant de brusques retours de fortune, et elle confirme sur lui, avec attendrissement, les meilleures informations. Elle a l'air tout à fait respectable avec sa fanchon de dentelle noire et ses cheveux blancs; elle fait entrer le visiteur, en quête de renseignements, dans un petit salon qui semble meublé avec quelques épaves sauvées du naufrage...

A la première question, elle esquisse une histoire de ses malheurs, qui l'ont obligée à abandonner son ancien train de maison, à congédier les domestiques qu'elle occupait.

On est tenté de la plaindre quand elle raconte comment elle a été forcée de se séparer de la bonne sur le compte de laquelle on l'interroge, « une si brave fille qu'elle voulait la servir pour rien ». Naturellement, elle ne l'a jamais vue, elle joue un rôle dont elle s'acquitte à merveille, et tout ce qu'elle narre, avec un grand luxe de détails, est de pure imagination.

**L'origine de « faire fiasco ».** — Ce terme, que l'on répète à tout bout de champ, vient d'un incident assez curieux et que peu de gens connaissent.

Biancolelli, le célèbre arlequin italien, faisait le comparse en scène dans une comédie en vogue, avec un long monologue badin qu'il menait au gré de sa fantaisie. Chaque soir, Arlequin variait ses effets, chaque soir, il paraissait devant le public avec un nouvel objet en main et faisait son monologue sur l'objet choisi. Une fois, c'était une lettre trouvée chez sa femme, une autre fois un tire-bouchon, ou une perruque, etc., et le public riait à se torturer.

Un soir, Arlequin parut avec un *fiasco* (bouteille ventrue, couverte de paille tressée). Soit que le monologue fût ridicule, soit que l'acteur manquât de verve, le public n'eut pas même un sourire.

Alors, s'adressant à sa bouteille, Biancolelli dit : « C'est ta faute, si ce soir je suis une bête ! » et il jette la bouteille par-dessus son épaule. Le public applaudit, mais l'acteur sentit bien que c'était par dérision. Depuis ce soir-là, quand un artiste n'avait pas satisfait son public, il disait : « C'est le *fiasco* d'Arlequin » ou simplement : « C'est un *fiasco*. »

D'où la phrase devenue populaire : *Faire un fiasco.* (La Scène.)

**Grandes villes.** — Voici, en chiffres ronds, d'après les derniers recensements, la liste des grandes villes du monde qui ont plus d'un million d'habitants :

Londres . . . . .	4,500,000
Paris . . . . .	2,350,000
New-York. . . . .	2,100,000
Péking . . . . .	2,000,000
Canton . . . . .	1,900,000
Berlin . . . . .	1,350,000
Vienne . . . . .	1,200,000
Su-Ceu (Chine) . . . . .	1,000,000
Siang-Tan (Chine). . . . .	1,000,000
Gian-Cian (Chine) . . . . .	1,000,000
Sing-An (Chine) . . . . .	1,000,000
Philadelphie . . . . .	1,000,000
Saint-Petersbourg . . . . .	1,000,000
Tokio . . . . .	1,000,000

**Cinématographe.** — Rien de plus récréatif, de plus amusant qu'un quart d'heure passé au cinématographe installé dans la salle des

concerts du Casino-Théâtre. C'est un spectacle charmant, dont on ne se lasse point, tant l'illusion est complète, tant les scènes offertes aux yeux des spectateurs sont pleines de vie, d'entrain et de vérité. Il faut voir cela. Le programme varie tous les deux ou trois jours. — Scènes lausannoises !...

**Concerts d'abonnement.** — Cinq concerts d'abonnement seront donnés cet hiver par l'Orchestre, dont un au bénéfice de M. le directeur Humbert. Dans le premier, qui aura lieu le 23 courant, nous aurons le plaisir d'entendre deux solistes tenant de près à Lausanne : M<sup>lle</sup> Clara *Faisst*, pianiste, élève de la Hochschule, de Berlin, issue d'une famille lausannoise, et M. Willy *Benda*, professeur de violoncelle au Conservatoire de Glasgow, mais élevé à Lausanne.

La Société de l'Orchestre, estimant qu'il est dans son rôle d'encourager tout particulièrement les jeunes artistes qui sont nos compatriotes, a inscrit à son répertoire la première symphonie en *mi b* de M. *Alex. Dénéreaz*, qui a obtenu beaucoup de succès à Dresde, où elle a été exécutée par le grand orchestre de cette ville.

Les autres solistes sont M<sup>lle</sup> *Thudichum*, cantatrice anglaise ; M. *Risler*, un des meilleurs pianistes de Paris ; M. *Warnbrodt*, le ténor bien connu des concerts Colonne et du Conservatoire ; enfin, M. *Petchnikoff*, jeune violoniste russe qui, du premier coup, est arrivé à une brillante renommée.

#### Coumeint quiet rein ne pào gravâ ai fennès dè taboussè.

Du que lo mondo est mondo, lè fennès ont adé età dâi totès bounès po batollhi et dè tot teimps cein vâo ètrè dinsè.

Se vo passâ vâi lo bornè, vo n'ouèdès què barjaquâ ; alladè ào for, vo n'ouèdè què taboussi, et quand sont 'na demi-dozaanna po fèrè 'na buia, te possibillio quin boucan !

Quand sont soletètès et que cein lâo démedzè dè dévezâ, le vont coterdzî lè z'enès tsi lè z'autrès, et tandi cé teimps, laissent temâ la soupa qu'est dein la mermitta, et se l'est lo lacé que couâi, lo laissent veni ào fu.

Et quand y'ein a fenameint duès que sè reincontront pè 'na tserrârâ, l'ein ont po 'na vuârba à dévezâ ! Rein ne lè gravè quand s'agit dè batollhi : farâi bin 'na fort ourè ào bin plliovetraî à la rollie que ne s'ein tsaillont pas tant que l'aussont tot de, kâ, dâi iadzo, l'ein ont dâi chapitrès à sè racontâ qu'on derâi prâo que ne sè sont jamè revussès du lâo premire coumenion.

La Lizette à Boillon et la Fanchetta à Trinquet sè reincontront on dzo dè martsî d'etsalleins, drâi dévânt la maïson à n'on notéro. L'aviont totès lè duès onna lotta derrâi lo dou et on panâi ào brè. Coumeint lo teimps bargagnivè on pou, l'aviont prâi assebin lâo parapliodze. Pas petout sè sont z'u vussès que le mettiront lâo panâi perque bas et lè vouai-que à taboussi :

- Eh ! Adieu, Fanchette !...
- Adieu, Lizette ! Coumeint va-te ?
- Eh ! prâo bin, tè remachè ; et tè ?
- Mè assebin, Dieu sâi bènî ! et ten'hommo ?
- Oh ! adé lo mèmò !
- Et lè z'einfants ?...

Après lè z'einfants, dévezaront dè lâo vatses, dè lâo caïons, dè lâo courtis, dâo bliâ, dâo feïn, dâi truffès, et aprè tot cein, dè lâo vezins et vezenès, dè cliâo qu'aviont fe décret ; enfin quiet, tot l'âi passa. Et pu sè desant cein avoué dâi « z'a Dieu mè reindo ! » dâi « te possibillio ! » qu'on lè z'oïssâi du tot llien.

Ma fâi, cè batollîadzo eimbètavè lo notéro qu'avâi son bureau drâi ein amont, ào premi et qu'étâi justameint accouâti aprè dâi z'atto que dévessâi passâ cé dzo quie dévânt midzo.

Coumeint y'avâi dza bin 'na demi-hâorè què cliâo pernettès barjaquâvont et que n'aviont pas l'air dè volliâi botsi, lo notéro eimpa-

cheintâ, sè dese : « Ah ! vo n'âi pas couâite dè modâ pe lèvé, et bin atteinè-vo-vâi ! vu prâo vo fèrè dèbarassi dè dezo lè fenètrès, tsancrès dè taboussès ! »

— Vito ? se fâ lo notéro à n'on [dzouvenè] luron qu'écrisâi assebin pè lo bureau, va mè queri lo gros arrojâo ; te sâ, cé que ma fenna preind po allâ pè lo courti ; te l'âi mettrè la poma, t'âodri lo reimpliâ ào bornè et te lo mè portèrè ice. Lo gaillâ l'âi va et revint ào bureau avoué l'arrojâo. Lo notéro lo preind, lâi ajustè bin la poma et hardi ! du su la fenètrè sè met à fèrè dzielliâ l'édhie su la tète dâi duès pernettès.

— Tais, vouquie onco la pliodzo, dit la Lizette.

Et l'ont tot bounameint aovai lâo parapliodze et reinmoda la tapetta. C. T.

#### Prendre du poil de la bête.

On entend souvent dire, par des gens qui, ayant trop bu la veille, en sont indisposés : *Il faut reprendre du poil de la bête*. Ou bien : *Il faut reprendre du poil du chien qui m'a mordu*. Ce qui n'a d'autre signification que celle-ci : « Le vin m'a rendu malade, il faut que j'en boive de nouveau pour me guérir. »

On voit ainsi, dit l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, que l'homéopathie n'est pas d'invention moderne, puisque l'école de Salerne avait déjà posé ce principe :

*Si serotina tibi noceat potatio vini,  
Hora matutina rebibas, et erit medicina.*

Ce que Meaux Saint-Marc traduit ainsi :

Le soir, par aventure, as-tu bu trop de vin ?  
Pour guérir cet excès, bois encore le matin.

Cet adage vient de l'ancien usage populaire consistant à appliquer, comme remède, du poil de certains animaux sur la morsure qu'ils ont faite.

**Haricots verts à la bourgeoise.** (Entremets). — Vos haricots étant épluchés, lavez-les ; mettez de l'eau et du sel dans un chaudron, faites-la bouillir et jetez-y vos haricots. Lorsqu'ils fléchiront sous le doigt, vous les retirez, les laissez égoutter dans une passoire et les mettez dans l'eau froide. Mettez ensuite un morceau de beurre dans une casserole, jetez-y vos haricots bouillants ; assaisonnez-les de sel, gros poivre, persil blanchi et hâché ; remuez-les continuellement et servez.

**Thé.** — Pour faire un bon thé, les Chinois recommandent d'employer une théière en porcelaine ou en grès. Jamais du fer, pas même de l'étain. Pour chaque tasse, une cuillerée de thé. Verser l'eau bouillante dessus et placer la théière bien fermée près du fourneau. Buvez au bout de cinq minutes, *sans mettre de lait*. Si vous mettez du lait, comme celui-ci contient de l'albumine, il se forme un petit nuage trouble : c'est le tannin du thé qui attaque l'albumine et forme une substance indigeste, une sorte de cuir.

On a beaucoup parlé dernièrement de la mort de Duprez, qui fut incontestablement le plus illustre des ténors. On raconte cette jolie anecdote, qui remonte aux débuts du grand artiste.

Un jour, à Marseille — c'était, comme nous venons de le dire, au commencement de sa carrière, — il jouait *Guillaume-Tell*. Quelques coups de sifflet se firent entendre, après qu'il eut chanté l'air :

Amis, secondez ma vaillance !...

Il ne se démonta pas, quitta la scène et envoya le régisseur dire au public :

— Mesdames et messieurs, l'air que vient de chanter M. Duprez est tellement beau que vous n'avez pas pu l'apprécier du premier coup. M. Duprez va vous le rechanter !

Et Duprez le rechanta. Cette fois, il fut unanimement acclamé. Les Marseillais aiment tant les belles voix — et la crânerie !

**THÉÂTRE.** — La *Famille Pont-Biquet*, de A. Bisson, qui nous a été donnée jeudi soir, est une de ces comédies qui ne font réellement plaisir qu'autant qu'elles sont interprétées avec infiniment de verve et de volubilité ; ce n'a pas été le cas pour le premier acte. Dans les deux autres, l'action a été beaucoup mieux menée. MM. Daubrel, Perrichon, Meslin et Henry y ont bien soutenu leurs rôles. Ils ont entretenu dans la salle beaucoup de gaieté et provoqué des applaudissements mérités. Nous avons le regret de n'en pouvoir dire autant de M<sup>me</sup> Marley, dans le rôle de M<sup>me</sup> Pont-Biquet qu'elle a parfois exagéré au point d'en rendre les situations absolument invraisemblables.

Une observation : Quelques artistes ont la déplorable habitude d'appuyer à outrance sur la fin de certains mots ; rien n'est plus désagréable à l'oreille. C'est ainsi que, dans ces dernières représentations, nous avons entendu prononcer : « Je suis de votre avis-**se** ; sept-**te** fois le jour ; Joseph-**phé**, etc. Personne n'est plus compétent que M. Scheler pour corriger cela.

Dimanche 18 octobre : **Les Misérables**, drame en 5 actes, de Victor Hugo.

#### Délassement.

Aux six mots : *crise, cape, race, came, angle, arme*, ajouter une lettre par mot de manière à former six mots nouveaux, et que les six lettres ajoutées forment un nom de baptême.

#### Boutades.

Deux bonnes femmes, admirant les moutons à l'exposition de bétail à Genève, l'une d'elles lit à haute voix cette inscription : *Moutons blancs du Valais, nez noir*.

L'autre, avec étonnement :

— Comment, ces moutons blancs sont nés noirs ?... C'est, en tout cas, fort curieux.

Au tribunal correctionnel :

Le président d'un ton sévère au prévenu :

— Pour cette fois, vous êtes acquitté, mais vous savez, je ne veux plus vous revoir ici...

Le prévenu, avec reconnaissance :

— Merci, mon président, je dirai ça aux gendarmes !

Nos bébés :

— Quel âge avez-vous, ma petite amie ?

— C'est selon : quand je sors dans la rue, j'ai douze ans ; mais quand je monte en chemin de fer avec maman, je n'en ai que sept.

Une dame, se trouvant dans un wagon de troisième classe avec son fils, voit celui-ci s'amuser avec les billets.

— Ah ça ! fait-elle en les lui retirant vivement des mains, as-tu besoin de faire voir que nous voyageons en troisième ?

Calino, qui est allé passer quelques jours au Havre, en profite pour visiter un paquebot de la force de mille chevaux.

Après avoir tout examiné avec curiosité, il dit en sortant :

— C'est évidemment fort beau, mais nous n'avons pas visité les écuries.

— Les écuries ! Mais il n'y en a pas !

— Comment ! il n'y en a pas. Mais alors où logez-vous les mille chevaux dont vous me parliez tout à l'heure ?

— Eh bien, madame, on dit que vous avez l'intention de vouer votre fille au piano ?...

— A quoi voulez-vous que je la voue, elle n'a jamais rien su faire de ses dix doigts.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.